



Rupture du PACS, partage du bien immobilier en indivision

Par **Remendez**, le 11/07/2011 à 09:33

Bonjour,

Je voudrais savoir quelle est la meilleure façon de faire valoir mon droit de demander le partage de la maison que mon partenaire PACS et moi avons achetée en indivision il y a 4 ans, sachant que ça fait 6 mois que j'essaie d'obtenir un accord à l'amiable avec lui mais il n'est pas du tout coopératif (il m'ignore ou me dit qu'il n'a pas le temps pour ça, ce qui fait qu'on vit toujours sous le même toit car je ne peux pas rembourser le crédit et me payer un loyer ailleurs). Nous ne sommes plus en couple depuis 7 mois mais on n'a pas encore résilié formellement notre PACS auprès du Tribunal d'Instance.

Merci beaucoup.

R.

Par **Domil**, le 11/07/2011 à 13:57

Qui habite la maison ?

Par **Remendez**, le 11/07/2011 à 17:36

En ce moment nous habitons tous les deux la maison.

Par **Domil**, le 11/07/2011 à 17:41

Donc personne ne doit rien à personne.

S'il refuse de vendre, vous devrez prendre un avocat et l'assigner en justice